



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 66332

Texte de la question

M. Jean-Michel Dubernard attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les paiements en euros chez les médecins conventionnés. En effet, il souhaite savoir si les médecins peuvent accepter des chèques en euros, et, si possible, quel est le montant de la consultation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Dubernard](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66332

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5428